

Les déchets professionnels ne seront bientôt plus acceptés dans les déchetteries intercommunales

À compter du 1^{er} avril 2019*, les déchetteries gérées par Le Grésivaudan sur les communes du Touvet, Saint-Ismier, Crolles et Saint-Martin d'Uriage ne seront plus accessibles aux professionnels. La décision a été votée en conseil communautaire du 17 décembre dernier afin de répondre aux obligations réglementaires du Code de l'environnement et de la loi de Transition Énergétique pour la Croissante Verte. Cette dernière impose que, d'ici 2020, 70 % des déchets du secteur du BTP soient recyclés.

* Une période de tolérance sera néanmoins accordée jusqu'au 30 juin afin d'épuiser les crédits restants sur leur carte d'accès en déchetterie.

Accompagnés par l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), les spécialistes des déchets et les distributeurs de matériaux sont invités à mettre en place des solutions de tri et de collecte sur les territoires. L'objectif est de créer des installations dédiées aux besoins des professionnels dont la nature et la taille des flux à traiter sont différentes de celles des particuliers. Ces sites disposent ainsi de nombreux avantages en matière de service et de sécurité : horaires d'ouverture adaptés au fonctionnement des artisans, plateformes sans quai de déchargement pour faciliter le vidage et limiter l'attente, traçabilité des déchets, système de pesée précis, dispositif de valorisation des déchets...

Dans ce cadre, la communauté de communes Le Grésivaudan prend donc acte de l'évolution législative et, tout comme ses voisins, Grenoble-Alpes Métropole et le Pays Voironnais, elle interdit l'accès de ses déchetteries aux professionnels. Cette mesure prendra effet dans le Grésivaudan à compter du 1^{er} avril prochain*.

2 déchetteries professionnelles sont d'ores et déjà en service sur 2 communes voisines du Grésivaudan : Domène et Francin. On recense également 7 points d'apport de déchets professionnels situés sur le territoire et à proximité : Villard-Bonnot, Montbonnot, Meylan, Domène et Goncelin. Ces sites accueillent, selon leur emplacement et leur filière, des déchets différents.

À SAVOIR

La proportion de déchets professionnels dans les déchetteries gérées par Le Grésivaudan est estimée entre 15 et 20%.

Toutes les déchetteries professionnelles dans notre région sur :
www.dechets-chantier.ffbatiment.fr

+ d'infos sur : www.le-gresivaudan.fr



Contact presse

Nacima Yakouben - Direction de la communication - Le Grésivaudan
Tél. : 04 76 90 92 30 - nyakouben@le-gresivaudan.fr